

Collectif des conseillers communaux BR  
Quatrième mandature

Kalalé, le 22 février 2025

A

Monsieur le Maire de la Commune  
de Kalalé

Objet : Dénonciation de vos abus de pouvoir,  
détournement d'actions publiques et trahison

REPUBLIQUE DU BENIN  
Département du Borgou  
COMMUNE DE KALALE  
Arrivée le 26/02/2025  
sous, N° 0174

Monsieur le Maire,

Nous, élus communaux du parti le Bloc Républicain, venons à travers cette correspondance vous dire tous nos regrets face à bon nombres d'actes qui caractérisent votre gouvernance depuis quelques années.

Pour commencer, nous tenons à vous dire notre grand étonnement à la suite de la découverte du détournement massif des projets communaux. En effet, par information de la part des populations et par constat par nous-mêmes sur le terrain nous vîmes des réalisations de forages dans nombreuses localités dans certains arrondissements de la Commune. En réponse aux questions des populations voulant savoir quand sera le tour de leurs villages respectifs, nous leur avons souvent répondu que ces réalisations en question sont des dons du parti du Maire. Nous étions dans cette certitude d'autant que le conseil communal n'a jamais été informé d'éventuels projets du genre pour la Commune ; puisqu'il ne saurait être autrement si c'était le contraire en vertu de l'article 60 du code de l'administration territoriale en République du Bénin. Mais à force de voir ces réalisations se poursuivre dans le temps, nous avons poussé nos investigations. Grande a été finalement notre surprise désagréable lorsque nous apprîmes que ces points d'eau sont bien l'œuvre d'une ONG, en l'occurrence l'ONG GAIN mettant en œuvre un projet au profit de la Commune pour soixante forages au moins. Ce projet étant géré dans une opacité administrative totale, il nous est difficile d'avoir l'exhaustivité du nombre de forages déjà réalisés et des lieux de leurs implantations respectives. Monsieur le Maire, comment expliquez-vous ce détournement ? Au nom de quelles prérogatives ? N'avez-vous pas oublié par hasard que vous représentez les populations de la Commune de Kalalé dans leur entièreté partout où vous êtes ? Savez-vous que vous jouissez des avantages et des moyens publics pour nous représenter dignement partout où le besoin se présente ? Mais comment vous pouvez-vous attribuer unilatéralement les actions de l'ONG GAIN au mépris des textes que vous connaissez si bien ? Par exemple, lorsque vous aviez été contacté par un particulier pour un voyage de prospection en Turquie, vous avez bien apporté l'information au conseil communal qui vous a autorisé à effectuer ledit voyage. Ce voyage a bien été financé avec les ressources de la Commune de Kalalé selon les modalités prévues par les textes. Pourquoi, quand vous avez été contacté par autre partenaire, prêt à aider la Commune dans un domaine donné, vous n'avez pas eu la même présence d'esprit ? Combien sont-ils, Monsieur le Maire, ces projets communaux non déclarés au conseil communal et que vous gérez pour vos intérêts personnels ? Et pourtant, Monsieur le Maire, vous savez bien que depuis le début de notre mandat, les élus BR se sont engagés pour une mandature apaisée, pour la cohésion et le dépassionnement des débats ; car nous avons opté, solidairement avec



les conseillers de tous les bords politiques représentés, de faire prévaloir l'intérêt général. En agissant tel que vous l'avez fait, vous avez abusé de notre confiance, vous avez trahi votre population Monsieur le Maire.

Un autre sujet sur lequel nous tenons également à vous adresser notre vive protestation est celui de l'abus de pouvoir exercé sur un de vos administrés ; un honnête citoyen notamment le Sieur BIO MAROU ABOU Amadou, l'Imam de Bessassi-Bouca dans l'arrondissement de Bouca. Nous avons appris avec stupéfaction votre parti pris sur un problème qui ne méritait de l'être et qui devait s'éteindre instantanément une fois son information parvenue à votre niveau. Malheureusement, c'est le contraire qui fut ; c'est à votre niveau que ce qui paraissait comme une simple distraction d'un individu, révélera tout son sens complotiste. En effet, comment la première autorité de la Commune, garante de tous les actes administratifs délivrés par la mairie, peut-elle subitement devenir un complice pour la remise en cause des mêmes actes ? Mais vous, vous avez pu démontrer l'impensable en humiliant publiquement un honnête citoyen, qui de surcroît, est un notable dans son village, en soutenant des fauteurs de trouble. Vous avez osé confisquer l'attestation de recasement de l'Imam, document à lui régulièrement établi par votre administration, pour vous engager dans une manipulation du plan de lotissement déjà validé et en cours de mise en œuvre, en vue de satisfaire coûte que coûte un complice qui refuse de se soumettre au plan d'aménagement du village. Cet acte qui traduit de la meilleure des manières vos agissements d'excès de pouvoir ou d'autorité, qui sont légion en vers certains concitoyens, nous rappelle d'autres comportements dont l'analyse, avec le temps, permet de croire à des signes avant-coureurs de faits malintentionnés.

Ainsi, sur le plan des marchés publics, toujours à l'entame de notre mandature, nous avons communié pour que la Commune essaie, cette fois-ci, de redorer son image dans la gestion des marchés publics. Nous avons longtemps cru à votre bonne foi en la matière. Mais avec ce que découvrîmes en vous, en ces moments, le doute sur vos paroles nous a enfin gagné. C'est avec le moral bat que nous exigeons la clarification sur les marchés en souffrance depuis 2020 et qui sont relatifs à :

- la construction de caniveaux à Kalalé centre ( Lot 1 et lot 2 ) ?
- la réhabilitation du centre de santé de Yolla ?
- la construction des modules de trois salles de classe avec bureau magasin à Dadi et à Gnelyimcouble ?
- la réhabilitation des modules de trois salles de classe avec bureau magasin des EPP Banezi, Guiri, Dunkassa, Gbessakperou et Alafiarou ? ;
- et la réhabilitation du centre de santé et de la maternité de Kalalé ?.

Ces marchés dont la plupart sont d'avant la réforme, sont tous aux arrêts et les contrats ne sont pas résiliés. Que s'est-il passé en amont à leurs conclusions ?

Monsieur le Maire, nous ne croyons plus à votre bonne foi ; vous avez brisé la confiance que nous vous avons accordée. Nous avons compris qu'au nom de votre obsession, l'intérêt général passe après celui personnel. Votre ligne d'action est construite autour des intérêts personnels ; et pour cela, vous pouvez détourner des projets entiers, vous distinguez parmi vos administrés ceux pour qui vous pouvez vous battre au détriment d'autres ; même au prix du déni des actes administratifs, de la manipulation travaux validés et de la désinformation.




Au nom de tout ce qui précède, nous dénonçons vigoureusement, Monsieur le Maire, vos actes de détournement, d'abus de pouvoir, de division et de trahison qui déconstruisent la cohésion sociale pour laquelle le Gouvernement accorde du prix. Par la mal gouvernance, vous avez montré que vous n'êtes pas prêt à vous sacrifier pour la Commune mais plutôt à mettre vos intérêts personnels au-devant de tout. C'est pourquoi, nous tenons à vous dire que vous n'êtes plus digne de représenter les filles et fils de la Commune de Kalalé que vous ne traitez pas de manière égalitaire ; que vous avez trahis et sur lesquels vous exercez quotidiennement des abus de pouvoir.


Ampliation :

- Préfet du Borgou
- Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale
- Coordonnateur de la Cellule de Contrôle de la Gestion des Communes

Ont signé :

  
GARBA SAY  
Abdou-Wahab

  
BOUKARI  
Alliou

  
ROU KODE Farouk

  
OUMAROU ALIOU Djobo

  
ADAM Mamadou

  
SEGBEA BANI Oton

  
L. Konta

  
BOURAI G.S. Saïdou